Communauté de communes du Sénonais

Osons l'avenir

Le guide du tri

À CONSERVER !

Nouveaux services nouveaux horaires à partir du 10 septembre 2012

21 boulevard du 14 Juillet - BP 552 - 89105 Sens
Tél. : 03 86 65 89 00 - Fax : 03 86 65 89 10
Email : contact@cc-senonais.fr

www.cc-senonais.fr

Le mot du président

Engagement tenu !

Le 10 septembre prochain, le territoire de l'agglomération sénonaise évolue vers le tri sélectif en porte-à-porte.

C'est l'aboutissement d'un long travail des élus et des services. Qu'ils en soient ici remerciés.

Après avoir consenti beaucoup d'efforts, ces dernières années, pour développer le geste de tri grâce aux 250 conteneurs d'apport volontaire installés dans nos communes, c'est près de 40 % de la population du grand sénonais qui a adopté le réflexe du recyclage.

Dès la rentrée, un pas important sera encore franchi.

Chaque foyer sera doté de sacs ou de conteneurs jaunes afin d'aller au bout de cette démarche. Chacun de nous deviendra alors un rouage actif de la valorisation des déchets.

Ce nouveau dispositif s'accompagne de changements dans nos foyers mais aussi dans l'organisation de la collecte.

Ce petit guide, à conserver précieusement, fait le point sur les bons gestes, les nouvelles procédures sur l'ensemble du service public du ramassage et de la valorisation des déchets.

N'hésitez pas à vous y reporter ou à interroger le service environnement de la Communauté de communes pour toute précision. Du bon usage, de l'implication de chacun dépend le succès de cette nouvelle organisation au service de tous.

Gilles Pirman
Président de la Communauté de communes du Sénonais
Vice-président du conseil général de l'Yonne,
Maire de Saint-Clément

Sommaire

4 Je réduis mes déchets

6 Je trie mes déchets

8 Le calendrier des collectes hors Sens

10 Le calendrier des collectes à Sens

12 Je composte mes déchets ménagers

14 Les déchèteries, mode d'emploi

16 Vos déchèteries

18 La collecte des objets encombrants

20 Bacs et sacs

Consommer malin

Aujourd'hui, nous achetons, nous utilisons et nous consommons au quotidien des produits qui ont un réel impact sur notre environnement car tous deviendront des déchets.
Au supermarché, à la maison, à l'école, au bureau, en vacances..., adoptons des gestes simples :

- **Consommer mieux :** utiliser des éco-recharges, sacs de courses réutilisables, produits longue durée ou peu consommateurs d'énergie (piles rechargeables, ampoules basse consommation, ...), éviter les produits sur-emballés, jetables et les portions individuelles, ...

- **Jeter moins :** limiter les impressions papier, produire son compost, rester vigilants sur les dates de consommation des produits ...

- **Prolonger la durée de vie des produits :** en réparant des appareils, en donnant des vêtements, meubles, ...

L'autocollant « STOP PUB »

Dans le cadre de la politique nationale de prévention de la production de déchets, la CCS met à disposition de chaque foyer de son agglomération, un autocollant « STOP PUB » destiné à être placé sur votre boîte aux lettres.

Cet autocollant est disponible **gratuitement sur simple demande** au siège de la CCS ou auprès des mairies des communes membres.

Cet autocollant est distribué uniquement aux habitants de la Communauté de communes du Sénonais (sur présentation d'un justificatif).

es déchets

Le compostage

Le compostage individuel permet de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collectées en porte-à-porte, transportées et incinérées ainsi que les quantités de déchets verts apportés en déchèterie, alors qu'ils sont facilement biodégradables à domicile.

La gestion domestique des déchets organiques (déchets de cuisine et de jardin) contribue pleinement à la réduction à la source des déchets tout en permettant un retour à la terre de la matière organique via le compost produit.

Pensez à vous équiper du composteur individuel proposé par la Communauté de communes du Sénonais en le réservant dès maintenant

Piles et ampoules usagées

Les piles contiennent des produits toxiques et sont extrêmement polluantes. Elles sont une source significative de matières premières secondaires comme le zinc, le fer et le manganèse.
Elles ne doivent pas être jetées dans la nature.

Toutes les lampes doivent être recyclées sauf celles à filament

RAPPEL

Les déchèteries de la CCS ainsi que les grandes surfaces mettent à votre disposition des récupérateurs de piles, d'accumulateurs et d'ampoules à économie d'énergie usagés.

Je trie mes

Collecte sélective
grâce aux sac

Briques alimentaires
- lait, jus de fruits, soupe ...

Bouteilles et flacons plastiques
- Bouteilles transparentes (eau, soda...)
- Flacons opaques (lait, adoucissant, gel douche, bouteille d'huile...)

SAUF
- Barquettes en polystyrène (ex : barquette à viande...)
- Barquettes transparentes (ex : viennoiserie...)
- Sacs et films plastiques
- Pots de yaourts, pots de crème fraîche...
- Pistolets pulvérisateurs
- Boîtes de conserves non vidées

à mettre avec les ordures ménagères

Emballages métalliques (acier, aluminium)
- Boîtes de conserves ...
- Canettes, bouteilles de sirop, capsules ...
- Aérosols (mousse à raser, déodorant, nettoyant ménager ...)
- Barquettes aluminium

RAPPEL

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider. Inutile de retirer les bouchons, les couvercles (métal, plastique, liège...) et les étiquettes, le centre de tri s'en chargera.

Videz et aplatissez vos emballages. En cas de doute,

déchets

en porte-à-porte
s et bacs jaunes

RAPPEL
Les cartons doivent être vides, pliés et empilés

Cartonnettes

- Suremballages (céréales, biscuits, ...)
- Cartons non souillés (boîtes de pastilles lave-vaisselle, ...)

Journaux, magazines et papiers

- Journaux, revues, magazines, annuaires, prospectus publicitaires
- Papier cadeau, sacs en papier
- Papiers d'écriture et de bureau

SAUF
- Cartons souillés
- Papiers absorbants (ex : papier toilette, essuie-tout, mouchoirs...)
- Films plastiques
- Papier peint
- Couverture rigide type classeur avec parties métalliques et/ou pochettes transparentes

à mettre avec les ordures ménagères

Collecte en point d'apport volontaire

Bouteilles et flacons en verre

- Bouteilles transparentes
- Bouteilles en verre coloré
- Flacons, pots

SAUF
- Faïence, porcelaine
- Ampoules
- Terre cuite, poterie...
- Miroirs, vitres et pare-brise...

à mettre avec les ordures ménagères

Le calendrier des

Communes	Collecte des ordures ménagères Une fois par semaine	Collecte sélective Tous les 15 jours
Courtois-sur-Yonne	Samedi matin	Mardi après-midi semaine paire
Gron	Samedi matin	Samedi après-midi semaine impaire
Maillot	Samedi matin	Mardi après-midi semaine paire
Malay-le-Grand	Vendredi matin	Samedi après-midi semaine paire
Paron	Jeudi matin	Vendredi après-midi semaine impaire
Saint-Clément	Vendredi matin	Mardi après-midi semaine impaire
St-Martin-du-Tertre	Lundi après-midi	Samedi après-midi semaine impaire
Rosoy	Samedi matin	Samedi après-midi semaine paire

En dehors des jours de collecte, aucun déchet ne doit

collectes hors Sens

Les collectes se font le matin entre 5h et 12h, l'après-midi entre 14h et 18h30 et le soir entre 18h30 et 22h

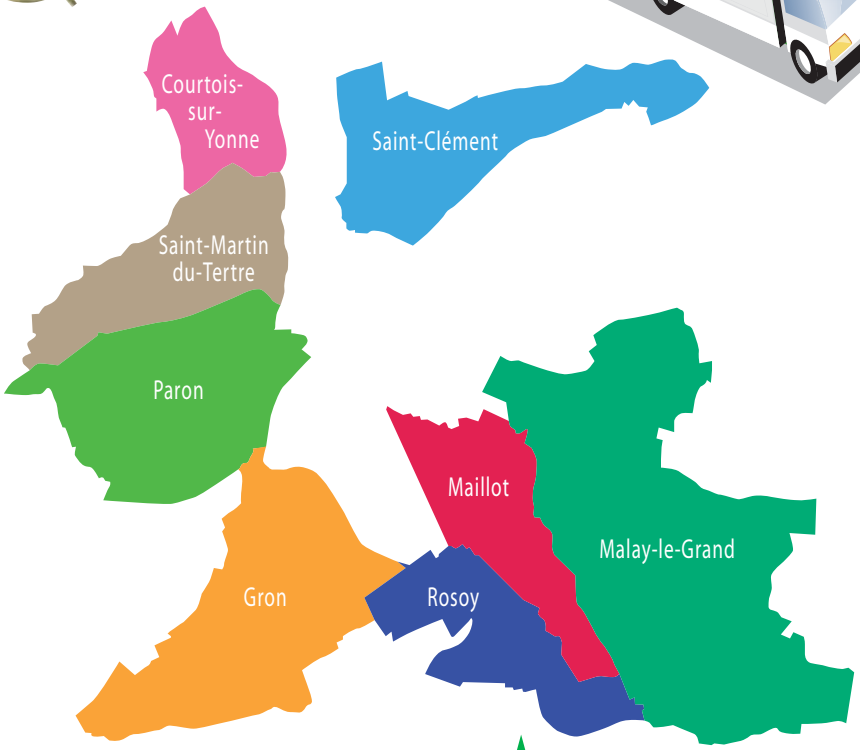

RAPPEL

La collecte s'effectue tous les jours de l'année sauf les 1er mai, 25 décembre et 1er janvier.

ATTENTION

La collecte s'effectue exclusivement sur les voies ouvertes à la circulation publique, accessibles en marche normale aux camions automobiles, suivant les règles du Code de la route.

être déposé sur la voie publique sous peine d'amende

Le calendrier des

Secteur	Collecte des ordures ménagères fréquence selon secteur	Collecte sélective fréquence selon secteur
I	Lundi matin	Jeudi après-midi semaine paire
II Sainte-Béate	Lundi après-midi	Jeudi après-midi semaine paire
III Saint-Pregts	Mardi matin	Vendredi après-midi semaine paire
IV Saint-Paul	Mercredi matin	Jeudi après-midi semaine impaire
V Courtils	Mercredi après-midi	Jeudi après-midi semaine impaire
VI Champs-Plaisants	Mardi matin	Mardi après-midi semaine paire
VII Amande Est	Mardi et jeudi soir	Samedi soir toutes les semaines
VIII Amande Ouest	Lundi, mercredi et vendredi soir	Samedi soir toutes les semaines
IX Collectifs Champs-Plaisants	Lundi, mercredi et vendredi après-midi	Mercredi après-midi toutes les semaines
X Collectifs Chaillots, Gaillons, Arènes	Mardi, jeudi et samedi matin	Mercredi après-midi toutes les semaines
XI ZI Sablons, Vauguillettes	Mardi après-midi	Mardi après-midi semaine impaire
XII	Jeudi matin	Vendredi après-midi semaine impaire

En dehors des jours de collecte, aucun déchet ne doit

collectes à Sens

Les collectes se font le matin entre 5h et 12h, l'après-midi entre 14h et 18h30 et le soir entre 18h30 et 22h

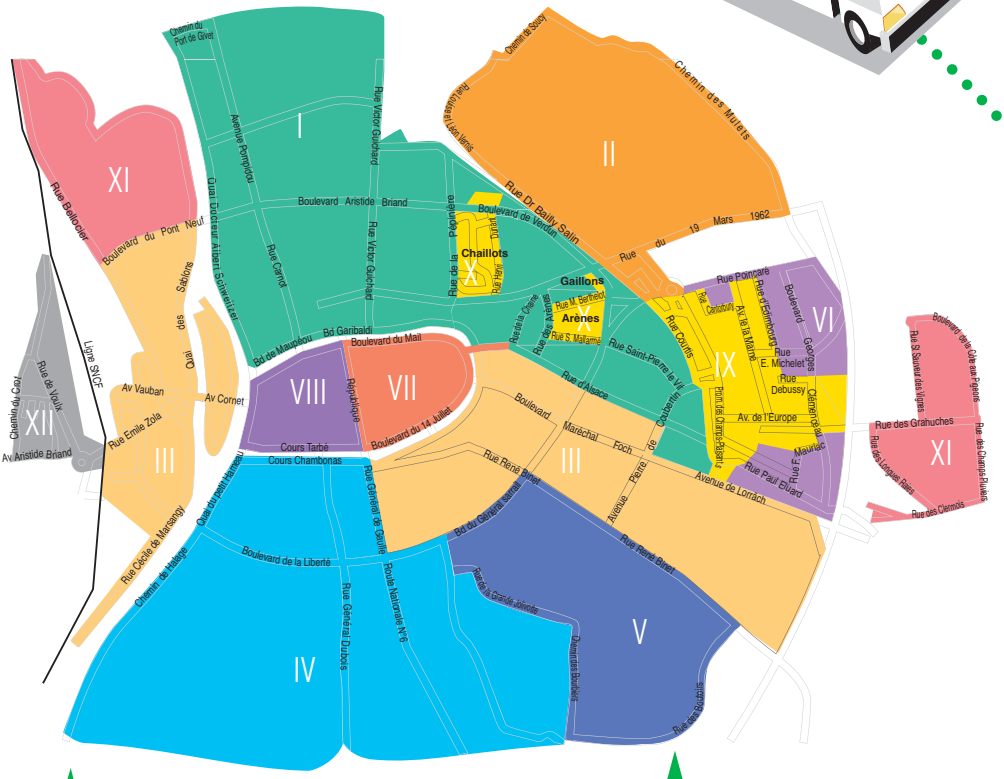

RAPPEL

La collecte s'effectue tous les jours de l'année sauf les 1er mai, 25 décembre et 1er janvier.

ATTENTION

La collecte s'effectue exclusivement sur les voies ouvertes à la circulation publique, accessibles en marche normale aux camions automobiles, suivant les règles du code de la route.

être déposé sur la voie publique sous peine d'amende

Je composte mes

Le compostage individuel

Le compost est un produit fertile naturel, comparable au terreau qui résulte de la décomposition de déchets organiques et qui renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité.

La Communauté de communes du Sénonais souhaite favoriser et développer cette pratique.

A partir du mois d'octobre 2012, les foyers volontaires pourront acheter un composteur de 320 litres ou de 620 litres avec bio-seau à un tarif préférentiel.

Les conditions pour bénéficier de cette offre :
- habiter l'agglomération sénonaise
- être un particulier
- un seul composteur par foyer

15 €
le composteur de 320 L

25 €
le composteur de 620 L

Pensez à réserver votre composteur auprès de la Communauté de communes du Sénonais !
Tél : 03 86 65 89 00

Le composteur et son bio-seau

Le composteur est écologique, simple à monter, pratique à utiliser, performant et robuste.

Le bio-seau facilite la collecte et le tri des déchets fermentescibles de cuisine.
Son couvercle évite la propagation des odeurs et des insectes éventuels.

A partir du 1er janvier 2013, les quantités importantes de déchets

Que peut-on mettre dans le composteur ?

Je peux y mettre :

- Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitage, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, ...
- Les déchets de jardin : les tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, ...
- Les déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, ...

Je ne dois pas y mettre :

- Les plastiques et tissus synthétiques, verre et métaux.
- Le contenu des sacs aspirateurs, les poussières principalement d'origine synthétique, ...
- Les bois de menuiserie et de charpente.
- Les produits chimiques, l'huile de vidange, ...
- Les restes de viande ou de poisson qui risquent d'attirer des nuisibles, la litière pour chat, ...

Comment faire du compost ?

Le principe est assez simple :

- humidifier de temps en temps
- aérer lorsqu'il est trop humide
- alterner différentes couches de déchets.

Le compostage est lent (8 mois environ)

verts présentées en dehors du bac ne seront plus collectées

Les déchèteries,

Déchets acceptés en déchèteries

METAUX : Mobilier, bicyclettes, récipients vides et non souillés, ...

BOIS : Vieux meubles, planches, panneaux, palettes, caisses, ...

DÉCHETS VERTS : Feuilles, tontes, résidus d'élagage et de taille, branchages, ...

GRAVATS ET DÉCHETS INERTES : Béton, briques, tuiles et céramiques, ...

PLATRE : Plaques, carreaux, ...

CARTONS : Cartons vidés et pliés, ...

TOUT VENANT : Déchets divers non recyclables tels que revêtements de sol, matelas, papiers peints, objets en plastique ...

INCINERABLE : Films plastiques, tissus souillés, jouets en plastique, bacs en plastique, ...

DÉCHETS DE BRICOLAGE / DE JARDINAGE : Pots de peinture, vernis, solvants, colles, cires, soude, produits de piscine, engrais, désherbants, insecticides, antiparasites, ...

DÉCHETS DE CUISINE : Huiles alimentaires usagées

DÉCHETS LIÉS AUX VÉHICULES : Huiles moteur, batteries, liquide de frein, liquide de refroidissement, pneumatiques, ...

EXTINCTEURS

ÉCRANS : Télévisions, écrans informatiques, ...

GROS ÉLECTROMÉNAGER : Réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, ...

PETIT ÉLECTROMÉNAGER : Hi-fi, rasoirs, sèche-cheveux, ...

AMPOULES : Lampes fluocompactes, tubes néons, ...

VERRE : Bouteilles, bocaux et pots en verre, ...

PAPIERS : Journaux, magazines, prospectus, papiers divers, ...

TEXTILES : Vêtements, chiffons, ...

DÉCHETS CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS : Piles, batteries, cartouches d'encres, ...

L'accès aux déchèteries est réservé

Déchets réfusés en déchèteries

- Déchets amiantés y compris l'amiante-ciment
- Ordures ménagères
- Déchets radioactifs
- Cadavres d'animaux
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Bouteilles de gaz (sauf camping gaz)
- Déchets explosifs
- Récipients sous pression

RAPPEL

Les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE) doivent être repris prioritairement par les magasins lors de l'achat d'appareils neufs sur la base d'un repris pour un acheté.

Les dépôts sauvages sont pénalement répréhensibles selon les articles R632-1 et R635-8 du Code pénal (amendes jusqu'à 1500 €). Les déchèteries vous permettent de déposer vos déchets non collectés en porte-à-porte.

Notre rôle

- Vous accueillir
- Orienter les usagers
- Contrôler la nature du déchets
- Autoriser ou non le déchargement dans les bennes
- Faire respecter le règlement intérieur
- Veiller à la bonne tenue du site

L'agent peut à tout moment vous demander un justificatif de domicile

Votre rôle

- Respecter les agents
- Respecter les autres utilisateurs
- Vider les récipients avant dépôt
- Suivre les consignes de l'agent
- Mettre les déchets dans les bennes correspondantes
- Laisser « place propre »
- Ne pas dépasser les 2m^3 par jour ou 1000 kg
- Interdiction de descendre dans les bennes et de récupérer des déchets
- Respecter le sens de circulation et le règlement intérieur

Avant de jeter un objet, demandez-vous s'il est réutilisable, s'il est réparable ou s'il peut être utile à quelqu'un d'autre...

ATTENTION : l'accès est autorisé uniquement aux véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes PTAC (poids total autorisé en charge)

hèteries

Vauguillettes

Rue des Longues Raies
ZI des Vauguillettes SENS - Tél : 03 86 95 30 93

Horaires d'Eté (1er avril au 15 octobre)
- Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de **10h** à **12h** et de **15h** à **19h**
- Dimanche de **9h** à **12h**
- Fermeture le Jeudi et les Jours Fériés

Horaires d'Hiver (16 octobre au 31 mars)
- Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de **10h** à **12h** et de **15 h** à **17h**
- Dimanche de **9h** à **12h**
- Fermeture le Jeudi et les Jours Fériés

Sablons

Rue Bellocier
ZI des Sablons SENS - Tél : 03 86 65 63 24

Horaires d'Eté (1er avril au 15 octobre)
- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de **10h** à **12h** et de **15h** à **19h**
- Dimanche de **9h** à **12h**
- Fermeture le Lundi et les Jours Fériés

Horaires d'Hiver (16 octobre au 31 mars)
- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de **10h** à **12h** et de **15h** à **17h**
- Dimanche de **9h** à **12h**
- Fermeture le Lundi et les Jours Fériés

Collecte des obj

Merci de sortir vos déchets
la veille au soir
du jour de la collecte
sur le domaine public

La collecte a lieu une fois par trimestre :

- **Mars**
- **Juin**
- **Septembre**
- **Décembre**

Jours de collecte	Secteurs
Premier **Lundi** du mois	Secteur Sens **Jaune** + **Maillot**
Premier **Mardi** du mois	Secteur Sens **Rouge** + **Malay-le-Grand**
Premier **Mercredi** du mois	Secteur Sens **Vert** + **Gron**
Premier **Jeudi** du mois	Secteur Sens **Bleu** + **Saint-Clément**
Premier **Vendredi** du mois	Secteur Sens **Gris** + Secteur St-Martin-du-Tertre **Gris** + **Paron**
Premier **Samedi** du mois	**Rosoy + Courtois-sur-Yonne + St-Martin-du-Tertre**

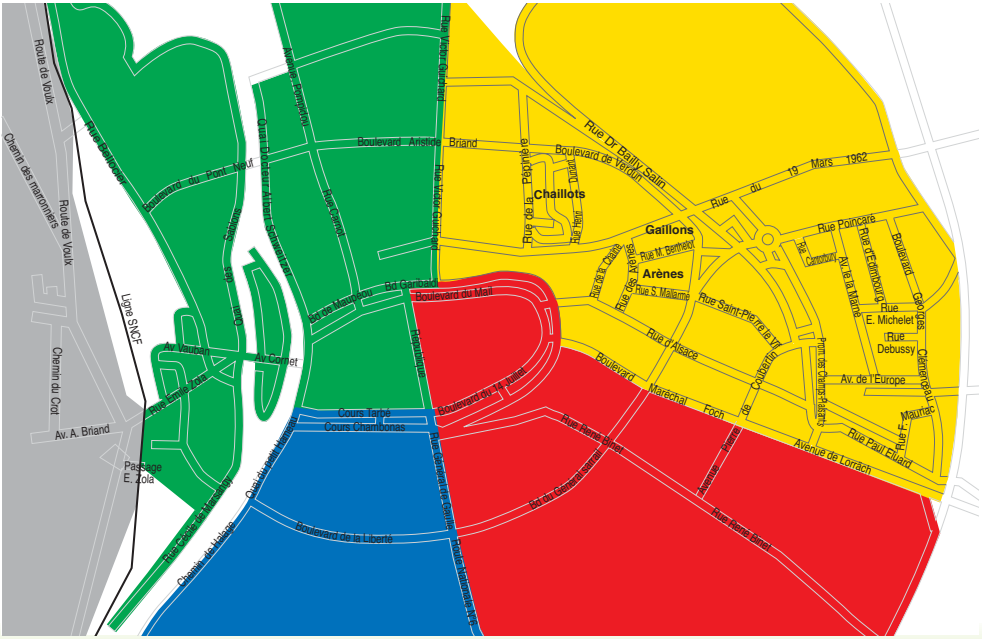

Vous pouvez déposer tous ces

ets encombrants

Attention, ne sont pas collectés :

(Liste non exhaustive et suceptible d'évoluer)

- **PRODUITS DANGEREUX (VIDES ET PLEINS) :**
  - . Inflammables
  - . Toxiques
  - . Dangereux pour l'environnement
  - . Corrosifs
  - . Explosifs
  - . Nocifs ou irritants
  - . Comburants
  - . Diluants
  - . Pots de peinture
  - . Pharmaceutiques et vétérinaires
- **RECIPIENTS SOUS PRESSION** (extincteurs, bouteilles de gaz, ...)
- **DECHETS LIQUIDES**
- **DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES** (réfrigérateurs, cuisinières, lave-linge, télévision, informatique, petit électroménager, outillage à main, téléphones, appareils photo, etc.)
- **VITRES** (non correctement emballées et en grandes quantités)
- **MORCEAUX DE BOIS NON TRAITES**
- **GRAVATS** en grosse quantité et volumineux et s'ils ne sont pas entreposés correctement dans un récipient
- **BATTERIES**
- **PNEUMATIQUES**
- **HUILES**
- **PILES**
- **FERRAILLES et FONTE**
- **PIECES DIVERSES** (tôles, flexibles, durites,...)
- **AMIANTE** (tôles, plaques de fibro-ciment,...)
- **PLATRE**
- **CARTONS PROPRES**
- **MATERIAUX VALORISABLES** (palette en bois propre, bouteille plastique, emballages)

Les objets encombrants qui ne peuvent être soulevés par deux personnes ou dont les dimensions et la nature ne peuvent permettre le chargement dans les véhicules normalement mis en place pour la collecte, risquant d'endommager celui-ci ou de blesser le personnel...

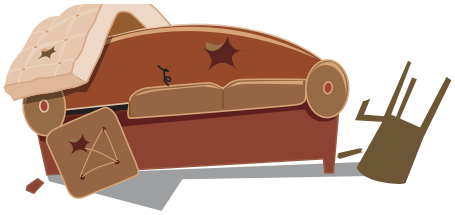

Pensez-y !

Les jouets, les vêtements et le mobilier peuvent intéresser les associations caritatives

Bacs et sacs

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service Déchets/Environnement au 03 86 65 89 00

Le bac pour les déchets ménagers

La CCS met **gratuitement à votre disposition** des bacs roulants pour y déposer vos déchets.

Contactez-nous pour :
- l'obtention d'un bac
- la maintenance du bac (couvercle, roue cassée...)
- le vol de votre bac
- divers renseignements

Les bacs doivent être maintenus **propres** et nettoyés au minimum une fois par an.

Ce bac doit être déposé devant votre domicile, sur le trottoir, poignée tournée vers la rue pour faciliter le travail du personnel.
Il ne doit pas être trop lourd pour permettre son vidage et éviter sa détérioration.

RAPPEL

Les bacs sont la propriété de la CCS et ne doivent pas être emmenés lors de votre déménagement.

Le sac jaune pour le tri sélectif

Pour vous procurer des sacs jaunes, vous devez prendre contact avec les ambassadeurs du tri :

- par téléphone au 03 58 45 10 23
- par mèl à : ambassadeursdutri@cc-senonais.fr

ATTENTION
Seuls les bacs, les sacs et les cartons pliés et empilés sont collectés !

En dehors des jours de collecte, aucun déchet ne doit être déposé sur la voie publique sous peine d'amende.

RECYCLAGE ADELPHE la bonne réponse

21 boulevard du 14 Juillet - BP 552 - 89105 Sens
Tél. : 03 86 65 89 00 - Fax : 03 86 65 89 10
Email : contact@cc-senonais.fr